

**Conseil général : la Chambre Régionale des Comptes confirme le grand danger des emprunts toxiques !**

La CRC vient de publier son rapport sur la gestion du département et plus particulièrement sur la gestion de la dette.

A fin 2012, celle-ci s'élevait à 738 M€ dont près de la moitié est constituée par des prêts très toxiques.

Pour 2012, elle constate que la négociation d'un seul emprunt a coûté 20M€ d'indemnités. 2 des 5 emprunts restants (110 M€) ont été renégociés en 2013 : le résultat aurait abouti au paiement de différentes indemnités, à l'allongement du crédit et à un taux fixe élevé, **le tout s'élevant à une énorme pénalité globale de 61 M€**. Il resterait encore les 3 emprunts les plus toxiques pour un montant de 240 M€. Sous la pression de CANOL, le Département a déposé plainte contre DEXIA, mais comme l'Etat est partie prenante dans ce qui reste de DEXIA, nul ne sait aujourd'hui comment seront répartis les coûts de sortie entre les contribuables locaux et nationaux.

Pour faire face à cette situation très critique, la CRC fournit implicitement la solution au Conseil Général : « Le département dispose d'une marge de manœuvre fiscale importante, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui pourrait être utilisée pour faire face à ces enjeux » !

Ainsi dès le 22 novembre il a décidé d'augmenter de 18% les droits de mutation afin de récolter 40 M€. Ce qui lui permet de décider d'une aide complémentaire aux communes de 15M€ et d'octroyer 11M€ pour l'extension de l'Ecole Normale Supérieure ... qui n'est pas de sa compétence !

**SYDER : le Département fait des émules !**

L'hebdo « *Les Potins d'Angèle* » vient de révéler que le **Syndicat Départemental d'Energie du Rhône**, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 230 communes, a, lui aussi, souscrit **18 M€ d'emprunts toxiques avec DEXIA**. Cette dernière réclame aujourd'hui 14M€ d'indemnités pour passer à un prêt à taux fixe aux conditions du marché.

Rappelons que cet emprunt a été souscrit par le président du SYDER de l'époque, M. **POUILLY, également vice-président du conseil général ! Quelles seront les sanctions ?**

**YASUNI : le conseil régional condamné !**

Comme nous vous le laissons espérer dans notre dernier bulletin, le tribunal administratif de Lyon, à la demande de CANOL, a annulé la délibération octroyant 250 000 € à cette région de l'Equateur car « **elle ne démontrait pas l'intérêt de ce financement pour la population de la région Rhône-Alpes** ».

CANOL vient d'attaquer une nouvelle délibération du conseil régional qui accordait le 12 septembre une subvention de **150 000 € au peuple Kichwa de Sarayaku** (une paroisse de 1 200 habitants de la région de Pastaza, Equateur, à côté du

Yasuni), pour « **protéger la biodiversité et structurer les peuples autochtones en Amazonie équatorienne** » !

M. QUEYRANNE ne sait décidément pas quoi faire de notre argent !

**Conseil régional : nouvelle augmentation de la fiscalité sur les carburants !**

Cette collectivité, qui ne sait pas faire d'économies, vient de décider une nouvelle **augmentation de 1 centime par litre** des carburants en Rhône-Alpes !

**Elle devrait lui rapporter 66 millions d'euros !**

**Fiscalité locale : inversons la tendance !**

CANOL a étudié la **croissance de la fiscalité locale dans toutes les communes du Rhône de 2001 à 2013**. L'étude inclut les parts versées aux syndicats intercommunaux et à l'intercommunalité.

La croissance de leurs ressources a augmenté de 51% (Vaux-en-Velin) à 432% (St-Romain-en-Gier), à comparer à une inflation de 22,3% pendant la période.

Les foyers occupant le même logement depuis 2001 ont vu leurs impôts (taxe d'habitation + taxe foncière) **croître de 29 à 410% ; 70% pour Lyon, 69% pour Villeurbanne**.

Les montants moyens perçus par les collectivités vont de 332 € pour Mont-la-montagne à 2 091 € pour Jonage.

Le détail des informations est consultable sur notre site : <http://www.canol.fr/veneznousrejoind/index.html>

**Il est temps d'inverser la tendance : exigeons de nos candidats-maires de redonner du pouvoir d'achat aux contribuables en baissant les taux de ces impôts.**

**Grand stade : le SYTRAL ne sachant pas compter, le rapporteur public refuse le tramway !**

Le 12 novembre, alors que la 1<sup>ère</sup> pierre de ce stade était posée, le rapporteur public de la Cour Administrative d'Appel de Lyon a remis en cause la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du tramway T3, future principale desserte de ce stade.

Il a estimé que les chiffres fournis par le SYTRAL pour étayer ce besoin étaient nettement **sous-estimés pour les coûts et très surestimés pour la fréquentation !**

Le jugement sera rendu début décembre.

Nous attendons toujours l'avis de **la Commission Européenne** sur ce dossier et l'examen par les tribunaux administratifs de nos requêtes concernant l'importante sous-estimation des prix de vente des terrains à l'O.L.

## TEOM Grand Lyon : audience le 5 / 12 !

Le Tribunal administratif vient enfin de nous informer qu'il examinera les 5 requêtes en annulation déposées par CANOL (la 1<sup>ère</sup> en mai 2011) pour « vote de taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères procurant un revenu supérieur au coût du service » et « déséquilibre du budget ».

Nous vous tiendrons informés du résultat.

## Grand Lyon : contribuables, à votre santé !

A l'occasion de la présentation du compte administratif 2012 du Grand Lyon, **Gérard Collomb** avait indiqué que le cru était « exceptionnellement extraordinaire qui donne peut être trop l'image de la facilité ».

Mais à l'aide de l'individualisation des lignes comptables du budget annexe, le détail des chiffres permet de s'interroger très précisément sur les critères de bonne gestion en vigueur au GL. Ainsi, concernant le **fonctionnement du restaurant communautaire** qui regroupe un self pour le personnel et un restaurant *officiel* pour les VIP, les chiffres parlent d'eux-mêmes quant au coût réel de cet établissement, voyez plutôt : alors que la recette « usagers » a diminué de 80 k€ en 6 ans (636 k€ en 2007, 558 en 2012), la subvention a augmentée de 530 k€, s'envolant de 1414 k€ à 1946 en 2012. La recette *usagers* est dérisoire : en 2012, elle représente 22% du coût total (30% en 2007), et couvre à peine le prix des denrées, 514 k€ ! Les frais de personnel (37 employés) représentent près de 3 fois la recette *usagers*, 1528 k€.

L'évolution 2007/2012 a été progressive et continue, pourtant l'explication donnée par le GL est que les travaux de remise en état en 2012 ne permettaient pas de suivre précisément l'évolution du nombre d'usagers. C'est absolument irrecevable.

Il y a donc au sein du GL un restaurant qui depuis de nombreuses années a une gestion qui donne un peu trop **l'image de la facilité mais certainement pas dans le sens indiqué par Gérard Collomb lors de la présentation du compte administratif 2012 !**

## Abandon du projet de reprise de la Halle Martinière : gabegie & C<sup>ie</sup> ?

Comme évoqué dans nos articles précédents, la ville de Lyon a choisi de confier l'exploitation de cette halle **au G.I.E. «Les Producteurs du Goût»**, un groupement de trois sociétés (dont **Saveur du Coin**, en difficultés financières avec un déficit 2012 d'environ 86 000 €).

Ce G.I.E. rassemble une centaine de producteurs locaux et a estimé le budget de l'opération à environ **1 200 000 € de travaux de réhabilitation et 500 000 € pour l'équipement** et le matériel. Malgré l'annonce de la Ville de ne pas vouloir investir dans cette halle, ce projet étant censé être privé, **370 355 € de subventions publiques ont été attribués au G.I.E.**

Les travaux devaient démarrer en mars 2013 pour l'ouverture de la halle en décembre 2013. Mais les « **Producteurs du Goût** » ont décidé fin octobre l'abandon du projet aux motifs d'une charge financière trop élevée compte tenu de la conjoncture économique et de coûts supplémentaires dus à la découverte d'amiante.

Le collectif Halle Mart', deuxième à l'appel d'offres, devrait reprendre le projet, mais souhaite que la Ville prenne à sa

charge la rénovation extérieure du bâtiment, « à ce jour, il n'en est pas question », pour l'adjointe au commerce de la Ville.

**Que vont devenir maintenant les subventions accordées « aux Producteurs du Goût » ?**

## Burkina Faso, 650 100 € de subventions

Une convention de coopération décentralisée pour la période 2013/2015 entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso a été adoptée.

Cette convention concerne la gestion municipale dans les domaines de l'éclairage public de la police municipale et des espaces verts, la propreté, la voirie, l'eau, les déplacements urbains.

**Le budget prévisionnel du programme pour les trois années s'élève à 650 100€, 180 000 € de la Ville de Lyon et 452 100 € de Communauté urbaine de Lyon pour 18 000 € de la Ville de Ouagadougou.**

La contribution annuelle est de **60 000 € pour la Ville de Lyon** et de **150 700 € pour la Communauté urbaine de Lyon** ; ces contributions financeront des stages de techniciens de la Ville de **Ouagadougou** à Lyon, la réparation et l'expédition de matériels réformés mis à disposition gratuitement à la Ville de Ouagadougou, ainsi que les frais d'envoi de missions d'expertises d'appui technique et d'évaluation.

## Maison de la Danse

L'actuelle Maison de la Danse, située dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, serait appelée à déménager pour la seconde fois depuis sa création en 1980. Le célèbre **Guy Darnet** en a fait, avec la **Biennale de la Danse**, un des premiers sites d'Europe consacré à la danse. C'est une parisienne, **Dominique Hervieu**, danseuse et chorégraphe reconnue, puis directrice du pôle chorégraphique du **Théâtre National de Chaillot** qui l'a remplacé. Pour la faire venir à Lyon, il a sans doute fallu quelques arguments dont le projet de construction d'un nouveau bâtiment plus moderne, plus prestigieux.

**Gérard Collomb** paraît vouloir tenir une promesse d'un transfert au quartier de la **Confluence**. Par un vote en octobre 2012, le Conseil municipal a donc décidé d'engager **3 732 000 €** (3,2 millions pour le terrain quai Perrache, 500 000 pour une étude préalable du cabinet **Kanju ...** restée secrète). Plusieurs élus ont cherché à avoir des précisions, notamment financières : coût d'investissement, estimation des frais de fonctionnement, devenir de l'actuel théâtre du 8<sup>ème</sup>.

Parallèlement, le conseil municipal de Lyon vient de voter l'amélioration des performances énergétiques de la mairie du 8<sup>ème</sup> et de la Maison de la Danse, pour un coût global **2,5 M€**.

On ne comprend pas bien la logique de ces dépenses : **alors déménagement ou pas ?** Si l'ambition de pérenniser Lyon comme une capitale de la danse est louable, quoique discutable, la *méthode* employée est critiquable : décider de ce projet et le mener à son terme par un comité restreint, sans associer les élus concernés, ni la population, est inacceptable.

**Financeurs de cet investissement et de son exploitation, les contribuables lyonnais** ont droit à plus de considération, et devraient être consultés par referendum... après leur avoir indiqué le détail et le coût du projet.

## Subvention au village de la solidarité

Le réseau Silyon, qui réunit plus de 100 associations, organise la 11<sup>e</sup> édition du **Village de la solidarité internationale à Lyon** du 15 au 17 novembre 2013.

Les organisateurs ont choisi pour « thème transversal » (sic) « les vulnérabilités de la démocratie » et les invités d'honneur seront les 19 pays d'Amérique Latine. La ville de Lyon vient d'attribuer une subvention de **75 000 €** au **collectif des associations de développement en Rhône-Alpes** (CADR) qui a reçu mandat de Silyon pour l'organisation de ce Village.

## La Région finance les énergies renouvelables

La région **Rhône-Alpes** produit 20% des énergies renouvelables de France. L'hydraulique arrive en 1<sup>er</sup>, suivi plus loin par le solaire et le bois. Ainsi elle est productrice de 15% de sa propre consommation.

Emportés par la mode ambiante, nos dirigeants régionaux ont décidé de doubler ce chiffre d'ici 2020 en intégrant, entre autres, l'éolien et la biomasse. Mais l'expérience passée a démontré que ces énergies étaient très chères pour un rendement très médiocre. La Région s'en est aperçu en remarquant que les investisseurs s'en détournent avec lucidité.

Attendre la découverte de solutions plus performantes eût été raisonnable, mais la Région a décidé de se substituer aux investisseurs en créant une société de financement régionale, de type Capital Risques qui s'appellera **OSER**. Celle-ci subventionnera les projets d'investissements, lancés principalement par des collectivités territoriales !

Une première dotation de **9 millions d'€** dont 5 de la Région sera avancée (le reste par la Caisse des dépôts et la Banque populaire) après l'appel lancé le 26 avril dernier.

Incroyable, la Région qui est en difficulté pour assurer sa propre survie, ose se lancer dans de tels financements. Elle prévoit le déblocage de sommes très élevées qu'elle ne possède pas (rappelons que son endettement représente pratiquement un an de budget total) pour **développer des techniques innovantes, Mr Queyranne le dit et ceci sans limite !**

## Cumul des mandats

**L'Express** du 10 septembre a publié une étude portant sur les 1573 élus, parmi les 500 000 que compte la France, qui cumulent le plus de mandats électifs. Un rôle plein-temps (ministre, parlementaire, maire de grande ville...) vaut 10 points avec une gradation pour chaque fonction jugée moindre, tel que 3 points pour la présidence d'un syndicat de transports...

Parmi ces 1573 élus, 47 élus sont issus du Rhône et 9 d'entre eux dépassent le score de 20 points, seuil de « sur-cumul ». Ce sont, sans surprise : **Gérard Collomb** (43 points), **Bernard Perrut** (28), **Michel Mercier** (27), **Philippe Cochet** (26), **François-Noël Buffet** (23), **Élisabeth Lamure** (23), **Jean-Louis Touraine** (21), **Annie Guillemot** (21), et **Thierry Braillard** (20)...

Il nous a paru intéressant d'évaluer les durées de « carrière » politique en fonction de la date de leur 1<sup>er</sup> mandat. Nous pouvons ainsi distinguer de « grands professionnels », tels que **Jean-Paul Bret**, **Danielle Chuzeville**, **Gérard Collomb**, **Michel Mercier**, **Georges Barriol**...

Afin de limiter les rémunérations des élus « cumulards », un plafond d'indemnités a été fixé à 150% de l'indemnité parlementaire, soit 8 272 €/mois, (valeur juillet 2010).

Cet écrêtement, qui donne aux élus la liberté d'affecter l'excédent aux élus de son choix alimente un **puissant clientélisme**. **Gérard Collomb** redistribue ainsi à sa convenance (à ses obligés !) environ 10 000 €/mois.

Ces constatations peuvent certes nous indigner mais à **tout point de vue, il y aurait plus à attendre de la rationalisation de nos structures territoriales et de leurs missions, que de la limitation des cumuls.**

**D'ailleurs l'OCDE qui publie enfin son rapport sur la France le 13 novembre, recommande de nouveau « Accroître l'efficacité en rationalisant le "millefeuille" administratif et territorial français et en simplifiant l'organisation des autorités décentralisées » !**

## Conseil Régional : TER et service rendu !

Une délibération du conseil régional de mars 2007 définit le fonctionnement de l'activité jusqu'à fin 2014. Tout y est décrit en détail, les lignes, les horaires, les tarifs, les imprévus ainsi que le niveau de qualité du service et son évaluation.

Cette qualité du service se mesure dans 6 domaines : la ponctualité (à  $\pm 5$  mn de l'horaire prévu), la réalisation de l'offre c'est à dire l'existence effective du train prévu, la qualité dans les trains, les gares, les cars et l'information des usagers. Un bonus/malus financier est fixé pour les 4 premiers points. Des critères à respecter sont définis tels que propreté, confort, accueil. Les résultats sont issus soit de la signalisation des personnels exploitants soit d'auditeurs chargés d'enquêtes aléatoires. Les résultats principaux sont affichés tous les mois dans les gares et des réunions périodiques entres partenaires et éventuellement des représentants des voyageurs permettent analyses et corrections. Un bilan annuel est établi.

Que peut-on demander de plus ? Il semble que tout a été prévu et que les TER ne peuvent qu'être une réussite.

L'accord précise également que, pour la fraude, la SNCF informe la Région suivant un système d'évaluation tous les ans. Mais il a été impossible de trouver une information à ce sujet.

Par ailleurs, le bilan des incidents affichés dans les gares montre que les conflits sociaux sont largement majoritaires. Qui s'en étonnerait ? Mais, détail intéressant, les conflits pris en compte ne concernent que ceux dont la décision est régionale, **les conflits nationaux sont considérés comme force majeure !**

Nous constatons aussi qu'en 2011 **la Région a réclamé à la SNCF 13 millions de pénalités pour les années 2008, 2009, 2010**. Elle lui reproche entre autres la suppression de trains, le manque de ponctualité et d'information des voyageurs... Elle va même jusqu'à réclamer à l'Etat, patron en chef de la SNCF et de RFF, de faire le nécessaire financier, pour que ces 2 entreprises puissent assurer leur contrat. En clair, cela va mal et on risque la rupture. Pourtant rien n'a bougé depuis, sauf peut-être un accord entre les parties, précisant que chacune dépensera 3 millions d'euros pour des améliorations immédiates.

Notons aussi qu'un audit de la qualité du fonctionnement des cars a été passé à un sous-traitant : **SARL Services Publics Lab en 2013 pour 600 000 euros !**

En résumé tout porte à croire que la Région n'est **pas bien servie par des sous-traitants qui lui sont imposés ! A quand une libéralisation des transports ferroviaires, comme cela a été fait en Allemagne et rapporté 30% d'économies et un meilleur service. Cette mesure est bien recommandée par Bruxelles mais l'Etat Français repousse sa décision d'année en année !**

## L'usine d'incinération de Rillieux pénalisée !

Cette usine est exploitée depuis 1989 par **Valorly**, filiale du groupe Suez, sous contrat de délégation de service public. Ceci l'engage à assurer le traitement d'une quantité minimum de déchets.

Mais elle rencontre régulièrement des problèmes techniques qui l'empêchent d'atteindre le minimum contractuel. D'ailleurs un incendie s'y est déclaré le 13 novembre et elle sera encore fermée plusieurs semaines ! Les quantités non traitées doivent alors être détournées vers l'usine de Gerland, exploitée en régie.

L'exploitation de l'exercice 2009 a créé un litige entre **Valorly** et le Grand Lyon.

**La Cour Administrative d'Appel vient de donner raison au Grand Lyon qui va pouvoir récupérer 640 000 € d'indemnités.**

## Conseil Régional : subvention à ST Micro !

**STMicroelectronics** (STM) est une société internationale de droit hollandais mais d'origine française et italienne, dont le siège opérationnel et exécutif est situé en Suisse.

L'usine de Crolles de STM emploie 5000 personnes et participe très activement à la renommée de la filière microélectronique, fleuron de la région grenobloise.

Cette société a lancé un programme pour développer les puces de l'avenir et doubler à terme sa production.

L'investissement serait de **3 milliards d'euros dont 1,1 milliard d'argent public**. 600 millions seraient apportés par l'Europe et 500 millions par la France dont **100 millions apportés par la Région Rhône Alpes et l'Isère**.

Nos instances publiques investissant dans une filière d'avenir, c'est une bonne surprise. On avait plutôt l'habitude de voir nos dirigeants favoriser les entreprises perdues d'avance et les actions coûteuses sans retour financier. On est prêt à adhérer à un tel projet.

Néanmoins quelques pensées critiques nous tenaillent.

Le financement est intégralement réalisé avec les impôts et taxes prélevés sur les entreprises et les particuliers avec au passage une ponction non négligeable pour rémunérer les fonctionnaires qui gèrent la répartition des fonds.

S'agit-il d'un investissement avec retour d'un bénéfice comme pour de l'argent privé, ou simplement d'une dépense ? Connaissant nos élus qui ne savent bien gérer que leurs revenus personnels, il semble que la 2ème hypothèse soit la vraie.

**Enfin, on aurait pu penser qu'une multinationale performante qui a son siège en Suisse, échappant fiscalement à l'Etat français, puisse se développer par ses propres moyens sans faire appel à l'argent public.**

## Lutte contre les discriminations

Ce que le sens commun associe à la discrimination est « *une inégalité de traitement préjudiciable parce que fondée sur des différences visibles et illégitimes au regard des qualités objectives des personnes concernées* ». Mais en raison de la subtilité de cette définition, elle reste très difficile à mesurer et finalement **on peut trouver de la discrimination partout !**

En avril 2011, le **Conseil régional** avait créé une Commission extrarégionale de Lutte contre les discriminations... pour travailler à la préfiguration d'une **Agence régionale de Lutte contre les discriminations**. En 2012, le **Conseil régional** a voulu aller encore plus loin, à travers la signature de conventions d'objectifs avec les associations, le soutien aux actions innovantes dans le cadre de son appel à projets, ou encore la création de la **Mission régionale d'information sur la lutte contre les discriminations**.

La **Cour des Comptes** a déjà constaté l'imbricatio des réseaux nationaux : 3 se font concurrence : l'**Acsé** (Agence nationale pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances), la **HALDE** et l'**ANAEM** (L'Agence nationale pour l'accueil des étrangers et les migrations).

Une **définition équivoque et un encadrement territorial incohérent** ouvrent donc la porte à toutes sortes de gabegies et l'arrosage, avec notre argent, d'une myriade d'associations car, finalement, toute entité peut prétendre lutter contre une discrimination. En 2013, la **Région Rhône-Alpes aura distribué 421 850 € à 50 organismes qui ont su « se placer »**. Ainsi l'association "**Plateforme des Migrants Citoyenneté Européenne**" domiciliée 80 Bis Rue de l'Ouest 75014 Paris), perçoit à elle seule 20% des subventions, soit **83 850 €** ; des associations à caractère sportif, **Foot de Vaulx en Velin** ou de santé pure, **IREPS**, perçoivent aussi des subventions.

Certaines communes ont aussi leur plan de lutte : la **Ville de Lyon** y aura consacré **112 000 €** en 2013.

**Si vous avez des envies, vous pouvez tenter votre chance pour 2014 sur le site [rhonealpes.fr](http://rhonealpes.fr), rubrique « Appel à projets, lutte contre les discriminations » !**

## Pourquoi l'Etat n'a pas à se mêler des arts et de la culture

On accepte couramment le subventionnement sur fonds publics des arts et de la culture, avec toujours les mêmes arguments : sans subventions, comment les arts et la culture pourraient-ils éclore, vivre et survivre ?

Pourtant tout a un coût. Rien n'est gratuit. Même l'entrée du concert généreusement financé par monsieur le Maire. Ce dernier **présente en fait la facture aux citoyens via le budget de la municipalité et lève des taxes et impôts locaux pour en assurer le financement**. Il n'y a pas de secret : même si vous n'assistez pas au concert, vous participez quand même au paiement de la douloureuse. Il faut donc la **violence fiscale** de l'Etat pour vous prélever une partie du fruit de votre travail ou encore opérer une ponction sur votre patrimoine pour financer les arts et la culture.

**Le fait d'imposer un événement artistique ou culturel financé sur fonds publics tient compte, au mieux, des goûts de la majorité, au pire, des goûts d'une minorité omnisciente**. Les goûts de l'individu ne sont pas pris en compte alors que ce dernier est contraint de participer aux frais. Les besoins de base (nourriture, gîte et protection) une fois assurés, le citoyen de base peut allouer un surplus à un acte de consommation oisif mais conforme à ses préférences. **On ne lui a pas accordé la liberté d'exprimer son vote, et d'ailleurs, dans ce domaine,**

## CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

**même un référendum**, municipal ou national, **ne vaudra pas l'exercice du libre choix individuel**. Quoi qu'il en soit, lorsque l'Etat se mêle de culture, il est évident que seuls *ses mignons* ont accès aux fonds nécessaires et malheur à ces artistes maudits qui oseront tancer le « Dieu-Etat » et ses cerbères.

On est fauché, endetté jusqu'au cou. Le financement des fonctions régaliennes de l'Etat et au-delà, consomme tellement d'argent que les dépenses allouées à des besoins non essentiels en deviennent très malsaines. Pourtant les civilisations et les sociétés qui ont pu développer les arts et la culture sont celles qui ont accordé une place prépondérante au commerce et à son libre exercice dans un environnement juridico-fiscal relativement équilibré et respectueux de la propriété d'autrui. **Les arts et la culture, c'est quand on a accumulé de l'épargne, et même un surplus. Ca ne se finance pas via l'endettement public mais sur fonds propres et privés.** Si votre production est bonne, mesdames et messieurs les artistes, elle trouvera acquéreur auprès du public qui exprimera ses préférences en dépensant ses deniers épargnés. Si elle ne trouve pas acquéreur, alors remettez-vous en question et changez de registre.

Illustration : **Gérard de Villiers vient de décéder, un auteur** qui a vendu plus de 200 millions d'exemplaires dans le monde, traduits dans au moins 25 langues. Au-delà du volume, on peut donc parler de rayonnement. Il a créé un genre qui n'existait pas, le genre **SAS**. Madame **Filipetti a cru bon de s'interdire tout hommage**. Sa posture silencieusement idéologique démontre qu'elle ne sert à rien et son ministère non plus ! **C'est le peuple, madame, qui choisit de donner son succès à un auteur, voilà tout!**

## Collusion journalistes et politiques

**Le rapport 2013 de la Cour des comptes évalue à 5 milliards d'euros** l'ensemble des aides (directes et indirectes) à la presse sur la période 2009-2011, ce qui dans le contexte de crise économique et sociale aiguë n'est pas rien ! Les aides publiques directes s'élèvent à **684 M€ pour 2013, soit 7,5 % du chiffre d'affaires de la presse écrite**. L'évaluation prend en considération :

- l'aide à la presse proprement dite
- la contribution de l'État à la mission de service public assurée par l'Agence France-Presse (AFP)
- la mesure fiscale d'abattement pour frais professionnels des journalistes et les exonérations sociales.

Mais elle ne prend pas en compte les éventuelles contributions apportées par **les collectivités territoriales** et le super **taux réduit de TVA pour la presse papier à 2,1%**.

*"Trop occupé à tenter de préserver l'existant, le secteur oublie d'innover et de consentir les nécessaires investissements d'avenir"*. Les aides à l'investissement sont *"trop souvent des aides déguisées au fonctionnement"*. 20 millions d'euros sur presque 1,2 milliards d'aides pour l'aide au développement de la presse en ligne qui elle doit subir une TVA à 19,6 ! **Le même contenu n'est donc pas taxé de la même manière selon le support utilisé !**

Puis il y a le **diktat des publicitaires** qui censurent ou punissent ceux de leurs partenaires qui viendraient écorner leur image ou même leur secteur d'activité.

Enfin les relations de **copinage avec le monde politique**, **« Journalistes et politiques : la proximité jusque dans l'intime »**, C'est le titre d'une rubrique parue récemment à l'Observatoire des Journalistes et de l'Information Médiatique.

Le couple formé par le chef de l'État et une journaliste en vue représente l'illustration symptomatique de **la complicité entre la classe politique et le monde médiatique**. Pris au plus haut niveau de l'État, l'exemple est pourtant loin d'être isolé. Trop souvent confinés aux rubriques *people*, ces nombreux couples soulèvent la question de l'indépendance des journalistes. **Et si ces deux professions n'en formaient plus qu'une seule ?**

Selon **Jean Quatremer**, journaliste à *Libération* et auteur du livre *Sexe, mensonges et médias*, des raisons plus profondes expliqueraient ces rapprochements intimes, et notamment la **fusion sociale et culturelle** entre les journalistes et la classe dirigeante. Il constate ainsi avec ironie que les journalistes d'aujourd'hui font *Sciences-Po* et une école de journalisme tandis que les hommes politiques font *Sciences-po et l'ENA*, formatant ainsi les esprits à la même **pensée unique**. Les liaisons, qui ne se limitent pas à quelques couples emblématiques, montrent une véritable endogamie, c'est à dire *« le choix prioritaire de son époux ou de son épouse, de son compagnon ou de sa compagne au sein d'un même groupe »*. Cette endogamie est révélatrice de l'extrême proximité qui caractérise désormais le **« haut journalisme parisien »** et la classe politique. **Loin d'être un contre-pouvoir, le monde médiatique fait désormais partie intégrante du pouvoir par tout un écheveau de relations croisées.**

Face à la multiplication de ces liaisons, la question qui se pose est évidemment de savoir dans quelle mesure un **journaliste vivant avec un ministre ou un chef de parti peut travailler de façon impartiale et crédible**. La réponse est malheureusement évidente. On a coutume de moquer les Cours d'Ancien Régime, où se pressaient la noblesse pour décrocher charges et privilèges. Les belles marquises passaient des bras d'un puissant à ceux d'un autre. Aujourd'hui, force est de constater que rien n'a changé. **Les courtisanes sont remplacées par les icônes médiatiques** en vue, passées par les bonnes institutions et partageant la même vision du monde que ceux dont elles partagent la couche ; les marquises de la République. **Difficile dans ces conditions de considérer la presse comme un contre-pouvoir informant les citoyens « en toute objectivité »...**

Un sondage *Ifop* du 7 octobre 2013 indiquait que seuls 26% des Français faisaient confiance aux journalistes.

Entre 2007 et 2012, **le chiffre d'affaires cumulé a reculé de 30,5 %, et d'au moins 14,6 % pour les six premiers mois 2013** selon *le Syndicat des éditeurs de presse*.

**Le changement semble venir désormais de l'extérieur de la profession**. L'ordre du jour, l'agenda, le choix éditorial ne sont plus contrôlés **que** par un oligopole d'État et quelques magnats de la presse dépendant d'annonceurs, de leur proximité avec le pouvoir ou de scandaleuses subventions étatiques. **Les conflits d'intérêts liés à cette situation antérieure s'évanouissent : aucun groupe d'intérêt** (même le plus grand d'entre tous : l'État) **ne peut plus espérer un traitement préférentiel**. **Le journalisme classique ne guérira sans doute pas.**

**Cette transformation structurelle est imparable. Et il est difficile d'être pessimiste face à la nouvelle diversité de médias souvent stridente certes, mais combative et résiliente qu'est devenu le journalisme à l'âge d'Internet.**

## Questions à poser aux candidats des élections municipales 2014

CANOL souhaite que la prochaine campagne pour les municipales aborde les thèmes qui lui sont chers. Nous avons dressé la liste des principales questions sur lesquelles les candidats doivent se prononcer. Nous adresserons ce questionnaire à ceux qui se présenteront dans les principales villes du département du Rhône et nous publierons début février les résultats de cette enquête.

Ne pouvant le faire pour toutes les communes du Rhône, nous vous proposons de l'étudier et de poser ces mêmes questions aux candidats présents dans votre commune, afin de pouvoir juger de l'adéquation de leurs réponses à vos aspirations.

### BAISSE DES DEPENSES DES COLLECTIVITES SUR LA DUREE DU MANDAT

Q1 : Quel est l'objectif que vous vous fixez, hors inflation : 0%, baisse de 2%, baisse de 5% ?

Q2 : Pour atteindre l'objectif que vous vous fixez, classez les leviers dans l'ordre décroissant d'importance pour vous :

- Le personnel (effectifs, absentéisme, respect de la durée légale du travail ...)
- Les subventions
- Autres dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement

Q3 : **BAISSE DE LA FISCALITE LOCALE SUR LA DUREE DU MANDAT** : Quel est l'objectif de réduction des « impôts ménage », hors inflation, que vous vous fixez : 0%, baisse de 2%, baisse de 5% ?

Q4 : **LES SUBVENTIONS : UN CONTROLE PLUS EFFICACE**. Vous engagez-vous à :

- Fixer à chaque association des objectifs quantitatifs précis
- Ne jamais reconduire une subvention sans avoir validé l'utilisation de celle de l'année précédente
- Ne jamais subventionner à plus de 50% des recettes totales de l'association
- Ne pas attribuer de subvention à toute association déjà subventionnée par une collectivité territoriale de niveau différent

Q5 : **REFERENDUM ISSU DE LA COLLECTIVITE**. Vous engagez-vous à initier un référendum pour les cas suivants :

- Pour modifier les taux d'imposition, directs ou indirects
- Pour réaliser un investissement supérieur à 10% de votre budget de fonctionnement

Q6 : **REFERENDUM D'INIATIVE CITOYENNE**. Vous engagez-vous à mettre en place le Référendum d'Initiative Citoyenne à la demande de 2% des électeurs inscrits, quel que soit le sujet ?

Q7 : **CUMUL DES MANDATS**. En cas d'élection, êtes-vous prêt à renoncer à vos autres mandats électifs, nationaux ou locaux, de manière à consacrer 100% de votre temps au mandat de maire ?

Q8 : **AIDE AU TIERS MONDE**. Considérez-vous que cette aide doit être laissée à l'initiative privée et non à celle des collectivités ?

Q9 : **GRAND STADE DE DECINES**. En cas de défaillance de l'OL pour financer ce stade, vous engagez-vous à refuser de le faire prendre en charge par la Métropole de Lyon ?

Q10 : **TEOM DU GRAND LYON**. Etes-vous favorable à ce que le montant de la TEOM perçu ne soit pas supérieur au coût réel du service ?

### CONSTRUCTION DE LA METROPOLE DE LYON

Q11 : Le principal argument avancé est la baisse des frais de fonctionnement. Favorisez-vous la fusion des services qui font doublons entre : communes, Grand Lyon, Département et Région ?

Q12 : Etes-vous opposé à la construction d'un nouveau siège pour la Métropole en remplacement de celui du Grand Lyon ?

Q13 : **MAISON DE LA DANSE**. Etes-vous favorable au transfert et à la construction d'une nouvelle Maison de la Danse à la Confluence (coût construction 100 M € + coût d'exploitation 10 M€/an).

Q14 : **NOUVEAU DEPARTEMENT DU RHÔNE** Etes-vous favorable au transfert du siège du nouveau département du Rhône à Villefranche sur Saône et que sa construction soit à la charge de ce département ?

Q15 : Etes-vous favorable à la fusion de ce qui reste du département du Rhône, après la création de la métropole, avec les départements de la Loire, de l'Ain, ou de la Saône et Loire ?

**L'union fait la force !**

BULLETIN D'ADHESION 2014

55

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2013.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.